

**FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**Étude comparative des couvertures d'assurance maladie
pour les retraités de 65 ans et plus**

Pierre Dionne
Thérèse Leduc
Denis Rivest

Le 25 septembre 2005
Révisée en ce qui concerne les coûts en janvier 2009 par Pierre Laplante

Introduction

Dans le cadre des travaux de la FRUQ, le groupe de travail formé de Pierre Dionne, Thérèse Leduc et Denis Rivest ont procédé à la comparaison des couvertures et des coûts d'assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus. Jusqu'à 65 ans, les employeurs doivent offrir une couverture d'assurance maladie à leurs retraités. À 65 ans, les retraités doivent assumer eux-mêmes cette dépense.

Nous avons retenu quatre couvertures d'assurance maladie :

- La Capitale pour les membres de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP);
- La SSQ à l'intention des personnes retraitées de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), membres de l'ASSUREQ;
- La Croix Bleue – AMI, assurance individuelle;
- La Manuvie – Emporte-moi (formule de base), assurance individuelle et accessible aux membres des Associations de retraités des universités et collèges du Canada (ARUCC).

Les retraités de 65 ans et plus doivent adhérer à l'assurance médicaments de la RAMQ. Seule la SSQ – AREQ offre la possibilité aux adhérents d'être totalement couverts par son assurance.

Nous procéderons en deux temps. Dans un premier temps, nous analyserons les couvertures de chacune des polices et dans un deuxième temps, nous analyserons les coûts selon différentes hypothèses. Enfin, nous tenterons de dégager les meilleurs choix pouvant convenir à chacun des retraités de 65 ans et plus.

Les couvertures d'assurance maladie

Pour analyser ces couvertures, nous avons établi la liste des protections de chacune des polices d'assurance et nous les avons comparées avec La Capitale – AQRP. Vous trouverez ces listes de protections aux Annexes 1.1, 1.2 et 1.3.

Nous avons regroupé ces protections de la façon suivante :

- Assurance voyage
- Médicaments
- Soins de la vue
- Hospitalisation
- Ambulance et transport
- Soins dentaires
- Prothèses et équipements médicaux
- Spécialistes et thérapeutes
- Soins infirmiers
- Hébergement et soins à domicile

Nous obtenons les constats suivants :

- **Assurance voyage**

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ ont une **assurance voyage avec assistance** : 1 000 000 \$ pour l'AQRP et 5 000 000 \$ pour la AREQ ; la Croix Bleue – AMI offre 15% de réduction sur les primes d'assurance.

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ ont une **assurance voyage annulation** : 3 000 \$ pour l'AQRP et 5 000 \$ pour la AREQ.

- **Médicaments**

La Manuvie est la seule à défrayer les coûts des médicaments en sus de la RAMQ à 80% avec un maximum de 300 \$ par année; il est possible avec le Plan 2 de la SSQ – AREQ d'obtenir une couverture pour les médicaments sous ordonnance.

La Capitale – AQRP couvre à 70 % certains médicaments nécessitant une prescription et non couverts pas la RAMQ

- **Soins de la vue**

La Manuvie est la seule à défrayer des soins pour la vue à 100% avec des maximums.

- **Hospitalisation**

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ, la Croix Bleue et la Manuvie paient pour une chambre semi-privée à 100 %; la Croix Bleue et la Manuvie avec des maximums.

- **Ambulance et frais de transport par avion**

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ, la Croix Bleue et la Manuvie paient pour le transport en ambulance et en avion ; l'AQRP à 70 % ; l'AREQ à 80 %; la Croix Bleue à 100 %; la Manuvie à 100 % avec un maximum de 4 000 \$ en avion.

- **Soins dentaires**

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ, la SSQ et la Manuvie paient les honoraires professionnels en cas d'accident pour les dents naturelles; l'AQRP à 70 %; l'AREQ à 80 %; la Manuvie à 100 % avec un maximum de 2 000 \$ par année.

- **Prothèses et équipements médicaux**

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ, la Croix Bleue paient pour les **fauteuils roulants** ; l'AQRQ à 70 %; l'AREQ à 80 %; la Croix Bleue à 80 %.

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ paient pour les **appareils d'assistance respiratoire et oxygène**, les **appareils thérapeutiques**, les **membres artificiels et prothèses externes**, les **appareils orthopédiques** ; l'AQRQ à 70 %; l'AREQ à 80 %.

La SSQ – AREQ paie 80 % des **prothèses capillaires** (maximum : viager de 300 \$), des **orthèses plantaires**, des **glucomètres** (maximum : 240 \$/36 mois), des **neurostimulateurs** (maximum : 1 000 \$/60 mois).

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ paient pour des **chaussures orthopédiques**; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 100 \$ par année; l'AREQ à 80 %.

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ et la Manuvie paient les **appareils auditifs** ; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 500 \$ sur 24 mois; l'AREQ à 80 % avec un maximum de 560 \$ sur 48 mois; la Manuvie avec un maximum de 200 \$ sur 5 ans à 100 %.

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ paient pour les **bas de soutien** ; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 6 paires par année; l'AREQ à 80 %;

La Croix Bleue paie pour un **lit d'hôpital** manuel à 80 %.

La Manuvie paie pour les **prothèses** à 100 % avec les maximums suivants : 500 \$ la première année, 750 \$ la deuxième année et 1 250 \$ la troisième année ;

La Manuvie paie pour les **équipements médicaux permanents** à 100 % avec les maximums suivants : 500 \$ la première année, 750 \$ la deuxième année et 1 250 \$ la troisième année.

La Manuvie paie pour les **orthèses sur mesure** à 100 % avec un maximum de 225 \$.

- **Spécialistes et thérapeutes**

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour la **psychothérapie**, la **chiropractie**, les **podiatres**, les **ostéopathes**, les **naturopathes**, la **physiothérapie**, l'**orthophonie**, l'**ergothérapie audio**, la **diététique** aux alentours de 25 \$ par traitement avec des maximums variant d'un spécialiste à l'autre.

La SSQ – AREQ paie à 80 % pour la **psychothérapie**, l'**acupuncture**, la **chiropractie**, les **podiatres**, la **physiothérapie**, l'**orthophonie**, l'**homéopathie**, l'**ostéopathie**, la **massothérapie**, la **kinésithérapie**, l'**orthothérapie**, la

diététique aux alentours de 25 \$ par traitement avec des maximums variant d'un spécialiste à l'autre.

La Manuvie paie 100 % pour les **acupuncteurs**, les **chiropraticiens**, les **podiatres**, les **ostéopathes**, les **naturopathes**, les **podologues**, les **physiothérapeutes**, les **massothérapeutes** 15 \$ par visite avec un maximum de 20 visites par année par spécialiste; la Manuvie paie aussi pour les **psychologues** et les **orthophonistes** aux alentours de 50 \$ par visite avec un maximum de 10 visites par année par spécialiste.

- **Services diagnostiques**

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour les **radiographies**, les **analyses de laboratoire**, l'**oxygène**, le **sang**, le **plasma sanguin** et les **transfusions** à 70% pour les premiers 1 000 \$ et 100 % de l'excédent.

La Croix Bleue paie à 80 % pour les **analyses de laboratoire**, la **tomographie par ordinateur** (scanner) et l'**échographie** avec des maximums.

- **Soins infirmiers**

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ, la Croix Bleue et la Manuvie paient pour les **soins infirmiers**; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 3000 \$ par année ; l'AREQ à 80 % avec un maximum de 5 000 \$ par année ; la Croix Bleue à 80 % avec un maximum de 20 périodes de 8 heures par année; la Manuvie à 100 % avec les maximums suivants : première année : 500 \$, deuxième année : 750 \$, troisième année : 1 250 \$.

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour les **injections curatives**.

- **Hébergement et soins à domicile**

La Capitale – AQRP paie 100 % d'un maximum de 180 jours par année en **hébergement – soins** de longue durée;

La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ paient pour des **soins à domicile**; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 500 \$ par année ; l'AREQ à 80 % avec des maximums.

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour 180 jours dans un **centre d'hébergement**; la SSQ paie à 80 % pour 120 jours dans une maison de convalescence.

La SSQ – AREQ paie à 80 % un maximum de 1 000 \$ par année pour du **transport et de l'hébergement** au Québec.

Essayons de dégager les grandes lignes. Pour l'assurance voyages, La Capitale –AQRP et la SSQ – AREQ ont des avantages certains. Pour les assurances médicaments, la Manuvie a un avantage

et il est possible d'obtenir une couverture avec la SSQ – AREQ. La Manuvie est la seule à offrir une couverture pour les soins de la vue. Pour l'hospitalisation, l'ambulance et les frais de transport par avion et les soins dentaires, les couvertures s'équivalent. Dans le cas des prothèses et des équipements médicaux, La Capitale – AQRP, la SSQ – AREQ et la Manuvie ont des avantages équivalents. Quant aux couvertures pour les spécialistes et les thérapeutes, La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ ont des avantages similaires. Pour les services diagnostiques, les soins infirmiers et l'hébergement, encore là, La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ font bonne figure.

Les coûts

Pour analyser les coûts, nous nous sommes basés sur un modèle développé par Claude Lainesse. Ce modèle permet de calculer les coûts selon quatre situations ou hypothèses¹ :

- le coût minimum que doit encourir un adhérent dans le cas où il assumerait les primes, mais ne ferait aucune réclamation;
- le coût maximum dans l'hypothèse où il consommerait 1 000 \$ de médicaments et 500 \$ de frais paramédicaux;
- le coût maximum dans l'hypothèse où il consommerait 2 000 \$ de médicaments et 1 000 \$ de frais paramédicaux;
- le coût maximum dans l'hypothèse où il consommerait 2 000 \$ de médicaments et 2 000 \$ de frais paramédicaux.

¹ Vous trouverez le détail de ces calculs aux annexes 2.1 (pour La Capitale – AQRP), 2.2 (pour SSQ – AREQ), 2.3 (pour La Croix Bleue), 2.4 (pour Manuvie), 2.5 (pour Manuvie et l'Université du Québec) et 2.6 (pour une analyse comparative).

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

Analyse comparative des coûts par année pour les retraités de 65 ans et plus en janvier 2009

	ASSURANCES INDIVIDUELLES						ASSURANCES COLLECTIVES			
	La Capitale - AGRP et RAMQ RETRAITÉ de plus de 65 ans		MANUVIE- EMPORTE-MOI et RAMQ Formule de base 65 à 69 ans		CROIX-BLEUE et RAMQ Programme AMI Hospitalisation et diagnostiques 65 à 69 ans		Retraités de l'enseignement du Québec (AREQ)			
							SSQ et RAMQ Retraité de plus de 65 ans			
							Plan 1 SSQ et R.A.M.Q.		Plan 2 SSQ seule	
	Plan individuel	Plan familial	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan familial	Plan individuel	Plan familial
Coût minimum	899.52	1696.80	1340.40	2541.60	957.24	1914.48	1275.24	2484.48	4040.28	8014.44
Coût maximum										
Hyp. \$1500.	1477.92	2393.61	1468.80	2650.96	1765.64	2841.29	1803.64	3131.29	4340.28	8314.44
Hyp. \$3000.	1937.92	2853.61	1778.80	2798.41	2415.64	3491.29	2213.64	3541.29	4640.28	8614.44
Hyp. \$4000.	1937.924	2853.61	1778.80	2798.41	3095.64	4171.29	2413.64	3741.29	4840.28	8814.44

À l'examen du tableau précédent, nous constatons que La Capitale – AGRP a le coût minimum le moins dispendieux tant pour le plan individuel que pour le plan familial avec 899,52 \$ et 1 696.30 \$. La Croix Bleue s'en rapproche. Avec l'hypothèse d'une dépense de 1 500 \$, la Manuvie l'emporte sur le plan individuel, mais La Capitale² demeure moins dispendieuse pour un plan couple. Dans l'hypothèse d'une facture de 3 000 \$ ou de 4 000 \$, la Manuvie l'emporte. Mais attention, dans les cas de la Manuvie et de la Croix Bleue, comme les primes variaient en fonction de l'âge, pour simplifier, nous n'avons considéré que les primes de 65 à 69 ans. Par exemple, avec la Manuvie, pour une personne retraitée de 70 ans, dans l'hypothèse d'une facture 1 500 \$ avec un plan individuel, le coût s'élève à 1 549, 20 \$ tandis qu'avec La Capitale, le coût demeure à 1 477,92 \$.

² Vous remarquerez que, pour les frais remboursés à 70%, lorsque les frais admissibles d'une année civile dépassent 1 000 \$, La Capitale – AGRP rembourse à 100 % les frais encourus; les autres assureurs n'ont pas cet avantage.

Conclusion

En regard de l'analyse des couvertures, il nous semble que La Capitale – AQRP et la SSQ – AREQ offrent des protections qui sont assez comparables, quoique la SSQ – AREQ rembourse les frais encourus à 80 % plutôt que 70 % pour La Capitale –AQRP. La Manuvie offre aussi de bonnes protections avec des avantages certains au niveau des médicaments, des soins de la vue et des prothèses et équipements médicaux.

Au regard des coûts, comme nous l'avons vu, La Capitale – AQRP a un avantage certain. Il provient du fait que les primes sont très concurrentielles, mais aussi du fait que les frais encourus dépassant 1 000 \$ sont remboursés à 100 %.

Par ailleurs, les membres de l'ARUCC peuvent adhérer à la Manuvie sans examen médical du premier octobre 2005 au 30 novembre 2005. Donc, les retraités de 65 ans et plus qui ne sont pas déjà couverts peuvent en profiter. (disposition maintenant caduque)

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

COMPARAISON ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE La Capitale - AQRP/SSQ - AREQ

Protections	Détail ¹	Remboursement			
		La Capitale AQRP	SSQ AREQ	AQRP %	AREQ %
Assurance voyage					
Assurance voyage avec assistance	1 000 000\$ pour 30 jours	X		100%	
Assistance voyage avec assistance	5 000 000\$		X		100%
Assurance voyage annulation	3 000\$/personne	X		100%	
Assurance voyage annulation	5 000\$/personne		X		100%
Hospitalisation					
Hospitalisation	Chambre semi-privée	X	X	100%	100%
Ambulance et transport					
Ambulance/fr. transport avion, etc.		X	X	70%	80%
Soins dentaires					
Honoraires prof. Accident (pour dents naturelles)		X		70%	
Honoraires prof accident (pour dents naturelles)	Maximum 1 000\$		X		80%
Prothèses et équipements médicaux					
Fauteuil roulant		X	X	70%	80%
Appareil assistance respiratoire et oxygène		X	X	70%	80%
Appareil thérapeutique		X	X	70%	80%
Membres artificiels et prothèses externes		X	X	70%	80%
Prothèse capillaire	Remboursement max. viager: 300\$/personne	-	X	-	80%
Appareils orthopédiques		X	X	70%	80%
Orthèses plantaires			X		80%
Chaussures orthopédiques	100\$/an	X		70%	
Chaussures orthopédiques			X		80%
Appareil auditif	500\$/24 mois	X		70%	
Appareil auditif	560\$/48 mois		X		80%
Bas de soutien	6 paires/12 mois	X		70%	
Bas de soutien			X		80%
Glucomètre	240\$/36 mois		X	-	80%
Neurostimulateur	1 000\$/60 mois		X	-	80%
Spécialistes et thérapeutes					
Psychothérapie	500\$/an	X		70%	

Psychothérapie	50% du premier 1000\$, 80% de la différence; max. 1500\$/an		X	80%
Acupuncture	24\$/traitement; max. 600\$/an		X	- 80%
Chiropractie	25\$/traitement; max. 500\$/an; plus radio 50\$/an	X		70%
Chiropractie	20\$/traitement; max, 500\$/an; plus radio 40\$/an		X	80%
Podiatre, ostéopathe et naturopathe	25\$ traitement; 25 traitements/an	X		70%
Podiatre	24\$/traitement; max. 600\$/an		X	80%
Physiothérapie	25\$ traitement; 25 traitements/an	X		70%
Physiothérapie	28\$/traitement; 700\$/an		X	80%
Orthophonie, ergothérapie audio	500\$/an	X		70%
Orthophonie			X	80%
Homéothérapie	24\$/traitement; 600\$/an		X	80%
Ostéopathie	28\$/traitement; 700\$/an		X	80%
Massothérapie, kinésithérapie orthothérapie	24\$/traitement; 600\$/an		X	80%
Diététique	20\$/traitement; 25 traitements/an	X		70%
Diététique	20\$/traitement; 500\$/an		X	80%
Services diagnostiques				
Radiographie, analyse labo oxygène sang plasma transfusion			X	70%
Soins infirmiers				
Soins infirmiers	3 000\$/an		X	70%
Soins infirmiers	240\$/jour; 5000\$/an		X	80%
Injections curatives			X	70%
Hébergement et soins à domicile				
Centre hébergement, soins longue durée	max. 180 jours		X	100%
Soins à domicile	500\$/an		X	70%
Soins à domicile	Infirmière: 48\$/jour; aide: 48\$/jour; transport: 24\$/déplacement; 3 déplacements/semaine; max. 30 jours		X	80%
Centre de réadaptation	75\$/jour; max. 180 jours	X		70%

Maison de convalescence	48\$/jour; max. 120 jours/an	X	80%
Frais de transport et hébergement au Québec	Transport: 150\$; hébergement: 50\$/jour et 7 jours/an; 1 000\$/an	X	80%

(1) À moins d'indication contraire, les protections s'appliquent à chaque personne assurée.

Préparé par Thérèse Leduc, le 5 janvier 2005

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

COMPARAISON ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE AQRP-CAPITALE/AMI-CROIX BLEUE

Protections	Détail ¹	AQRP La Capitale	Croix Bleue Hospitalisation et diagnostiques ²	Remboursement	
				AQRP %	Croix Bleue %
Assurance voyage					
Assurance voyage avec assistance	1 000 000\$ pour 30 jours	X		100%	
Assurance voyage annulation	3000\$/personne	X		100%	
Assurance voyage	15% de réduction		X		
Hospitalisation					
Hospitalisation	Chambre semi-privée	X		100%	
Hospitalisation	Ch. semi-privée; sans max. pour soins de courte durée; max. 90 jours/an et 7 jours/ invalidité pour convalescence		X		100%
Ambulance et transport					
Ambulance/fr. transport avion, etc.		X	X	70%	100%
Soins dentaires					
Honoraires professionnels en cas d'accident (pour dents naturelles)		X		70%	
Prothèses et équipements médicaux					
Fauteuil roulant		X		70%	
Appareil assistance respiratoire et oxygène		X		70%	
Appareil thérapeutique		X		70%	
Membres artificiels et prothèses externes		X		70%	
Appareils orthopédiques		X		70%	
Chaussures orthopédiques	100\$/an	X		70%	
Appareil auditif	500\$/2 ans	X		70%	
Bas de soutien	6 paires/an	X		70%	
Location d'un fauteuil roulant non motorisé ou d'un lit d'hôpital manuel			X		80%
Spécialistes et thérapeutes					
Psychothérapie	500\$/an	X		70%	
Chiropractie	25\$/traitement; 500\$/an; plus radio 50\$/an	X		70%	

Podiatre, ostéopathe et naturopathe	25\$/traitement; 25 traitements/an	X	70%
Physiothérapie	25\$/traitement; 25 traitements/an	X	70%
Orthophonie, ergothérapie audio	500\$/an.	X	70%
Diététique	20\$/traitement; 25 traitements/an	X	70%
Services diagnostiques			
Radiographie, analyse laboratoire, oxygène, sang plasma, transfusion ...		X	70%
Analyses de laboratoire	Franchise de 50\$/an pour services diagnostiques	X	80%
Tomographie par ordinateur (scanner)	Max. 250\$/an	X	80%
Échographie	Max. 100\$/an	X	80%
Soins infirmiers			
Soins infirmiers	3 000\$/an	X	70%
Soins infirmiers à domicile	20 périodes de 8 heures/an	X	80%
Injections curatives		X	70%
Hébergement et soins à domicile			
Centre hébergement, soins longue durée	Max. 180 jours	X	100%
Soins à domicile	500\$/an	X	70%
Centre de réadaptation	75\$/jour; max. 180 jours	X	70%
Frais de transport et hébergement au Québec	Transport: 150,\$; Hébergement: 50\$/jour, 7 jours/an	X	70%

(1) À moins d'indication contraire, les protections s'appliquent à chaque personne assurée.

(2) Il y a d'autres formules.

Denis Rivest
Le 8 mars 2005

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

COMPARAISON ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE La Capitale - AQRP/MANUVIE-EMPORTE-MOI (formule de base)

Protections	Détails1	Remboursement			
		AQRP La Capitale	Manuvie Formule de base2	AQRP %	Manuvie %
Assurance voyage					
Assurance voyage avec assistance	1 000 000\$ pour 30 jours	X		100%	
Assurance voyage annulation	3 000\$/personne	X		100%	
Médicaments					
Médicaments sur ordonnance	En sus de la R.A.M.Q.; maximum 300\$/an		X		80%
Soins de la vue					
Soins de la vue	150\$ pour verres/2 ans; 30\$ pour examen/2 ans		X		100%
Hospitalisation					
Hospitalisation	Chambre semi-privée	X		100%	
Hospitalisation	50% d'une chambre semi-privée; max. 174\$/jour; max. 1500\$/an		X		100%
Ambulance et transport					
Ambulance/fr. transport avion, etc.		X	X	70%	100%
Ambulance/fr. transport avion, etc.	Max. par ambulance: illimité; max. par avion: 4000\$/an		X		100%
Soins dentaires					
Honoraires professionnels en cas d'accident (pour dents naturelles)		X		70%	
Honoraires professionnels en cas d'accident (pour dents naturelles)	Max.: 2000\$/an		X		100%
Prothèses et équipements médicaux					
Fauteuil roulant		X		70%	
Appareil assistance respiratoire et oxygène		X		70%	
Appareil thérapeutique		X		70%	
Membres artificiels et prothèses externes		X		70%	
Appareils orthopédiques		X		70%	
Chaussures orthopédiques	100\$/an	X		70%	
Appareil auditif	500\$/2 ans	X		70%	

Appareil auditif	200\$/ 5 ans		X	100%
Bas de soutien	6 paires/an	X		70%
Prothèses	Max. 1er an: 500\$, 2ième an: 750\$, 3ième an: 1250\$		X	100%
Équipement médical permanent	Max. 1er an: 500\$, 2ième an: 750\$, 3ième an: 1250\$		X	100%
Orthèses sur mesure	Max. 225\$		X	100%
Spécialistes et thérapeutes				
Acupuncteur, chiropraticien, podiatre, ostéopathe, naturopathe, podologue, physiothérapeute, massothérapeute	Max. 15\$/visite; max. 20 visites par spécialiste; max. viager: 30 000\$; radio par chiro: 35\$/an		X	100%
Psychologue	Max. 1er visite: 75\$; max. autre visite: 60\$; 10 visites/an		X	100%
Orthophoniste	Max. 1er visite: 60\$; max. autre visite: 40\$; 10 visites/an		X	100%
Psychothérapie	500\$/an	X		70%
Chiropractie	25\$/traitement; 500\$/an; plus radio 50\$/an	X		70%
Podiatre, ostéopathe et naturopathe	25\$/traitement; 25 traitements/an	X		70%
Physiothérapie	25\$ traitement; 25 traitements/an	X		70%
Orthophonie, ergothérapie audio	500\$/an.	X		70%
Diététique	20\$/traitement; 25 traitements/an	X		70%
Radiographie, analyse laboratoire, oxygène, sang plasma, transfusion ...		X		70%
Soins infirmiers				
Soins infirmiers	3 000\$/an	X		70%
Soins infirmiers	Max. 1er an: 500\$, 2ième an: 750\$, 3ième an: 1250\$		X	100%
Injections curatives		X		70%
Hébergement et soins à domicile				
Centre hébergement, soins longue durée	Max. 180 jours	X		100%
Soins à domicile	500\$/an	X		70%
Centre de réadaptation	75\$/jour; max, 180 jours	X		70%
Frais de transport et hébergement au Québec	Transport 150,\$; Hébergement 50\$/7 jrs/an	X		70%

- (1) À moins d'indication contraire, les protections s'appliquent à chaque personne assurée.
(2) Il y a trois autres formules.

Denis Rivest
Le 8 mars 2005

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

La Capitale - AQRP et RAMQ

Retraité 65 ans et plus

au 1er janvier 2009

Coût minimum :	Individuel	Familial
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Cotisation à l'Association (AQRP)	49.08 \$	49.08 \$
La Capitale, assurance de personnes	280.44 \$	507.72 \$
(N.B. l'assurance voyage 30 jours est incluse)	23.37 \$	42.31 \$
RAMQ	570.00 \$	1 140.00 \$
Total :	899.52 \$	1 696.80 \$

Coût maximum :

Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Cotisation à l'Association (AQRP)	49.08 \$	49.08 \$
La Capitale, assurance de personnes	280.44 \$	507.72 \$
Remboursement à 70% sous réserve de maximum par type de frais (+ 30 % de 500,00\$)	150.00 \$	150.00 \$
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	1 140.00 \$
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste		
1000,00 - 171,60 = 828,40 X 31 % = 256,8 + 171,60 =	428.40 \$	
1000,00 - 343,20 = 656,80 X 31 % = 203,60 + 343,80 =		546.81 \$
Total :	1 477.92 \$	2 393.61 \$

Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Cotisation à l'Association (AQRP)	49.08 \$	49.08 \$
La Capitale, assurance de personnes	280.44 \$	507.72 \$
Remboursement à 70% sous réserve de maximum par type de frais (+ 30 % de 1000,00\$)	300.00 \$	300.00 \$
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	1 140.00 \$
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste		
2000,00 - 171,60 = 1828,40 X 31 % = 566,80 + 171,60 =	738.40 \$	
2000,00 - 343,20 = 1656,80 X 31 % = 513,60 + 343,20 =		856.81 \$
Total :	1 937.92 \$	2 853.61 \$

Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Cotisation à l'Association (AQRP)	49.08 \$	49.08 \$
La Capitale, assurance de personnes	280.44 \$	507.72 \$
Remboursement à 70% sous réserve de maximum par type de frais (+ 30 % de 1000,00\$)	300.00 \$	300.00 \$
N.B. l'excédent de 1000,00\$ est remboursé à 100%		
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	1 140.00 \$
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste		
2000,00 - 171,60 = 1828,40 X 31 % = 566,80 + 171,60 =	738.40 \$	
2000,00 - 343,20 = 1656,80 X 31 % = 513,60 + 343,20 =		856.81 \$
Total :	1 937.92 \$	2 853.61 \$

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004
Mis à jour par Pierre Laplante le 1 janvier 2009

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

SSQ - AREQ (Protections de base) et/ou RAMQ

Retraités membres de l'AREQ (Association des retraités de l'enseignement)

Retraité de 65 ans et plus

cotisation=0.34 % du revenu brut 66 \$ si revenu de pension est de 19 411 \$

Régime d'assurance maladie de base, taux au 1er janvier 2009

	Plan 1		Plan 2	
	SSQ et RAMQ		SSQ seule	
	Individuel	Familial	Individuel	Familial
Coût minimum :				
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)				
Cotisation à l'Association (AREQ)	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$
		1 278.48	3 974.28	7 948.44
SSQ - Base	639.24 \$	\$	\$	\$
(N.B. l'assurance voyage est incluse)	53.27 \$	106.54 \$	331.19	662.37
		1 140.00		
R.A.M.Q.	570.00 \$	\$	0.00 \$	0.00 \$
Total :	1 275.24	2 484.48	4 040.28	8 014.44
	\$	\$	\$	\$
Coût maximum :				
Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)				
Cotisation à l'Association (AREQ)	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$
		1 278.48	3 974.28	7 948.44
SSQ - Base	639.24 \$	\$	\$	\$
Plan 1				
Maladie complémentaire et para-médical				
+ 20 % de 500,00 \$	100.00 \$	100.00 \$		
		1 140.00		
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	\$		
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste				
1000,00 - 171,60 = 828,40 X 31 % = 256,8 + 171,60 =	428.40 \$			
1000,00 - 343,20 = 656,80 X 31 % = 203,60 + 343,80 =		546.81 \$		
Plan 2				
Médicaments, mal. compl. et para-médical				
+ 20 % de 1500,00 \$			300.00 \$	300.00 \$
Total :	1 803.64	3 131.29	4 340.28	8 314.44
	\$	\$	\$	\$
Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)				
Cotisation à l'Association (AREQ)	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$
		1 278.48	3 974.28	7 948.44
SSQ - Base	639.24 \$	\$	\$	\$
Plan 1				
Maladie complémentaire et para-médical				
+ 20 % de 1000,00 \$	200.00 \$	200.00 \$		
		1 140.00		
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	\$		
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste				

	2000,00 - 171,60 = 1828,40 X 31 % = 566,80 + 171,60			
	=	738.40 \$		
	2000,00 - 343,20 = 1656,80 X 31 % = 513,60 + 343,20 =	856.81 \$		
Plan 2				
	Médicaments, mal. compl. et para-médical		600.00 \$	600.00 \$
	+ 20 % de 3000,00 \$			
		<u>2 213.64</u>	<u>3 541.29</u>	<u>4 640.28</u> <u>8 614.44</u>
Total :		\$	\$	\$
Hypothèse C :	2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)			
Cotisation à l'Association (AREQ)	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$	66.00 \$
		1 278.48	3 974.28	7 948.44
SSQ - Base	639.24 \$	\$	\$	\$
Plan 1				
	Maladie complémentaire et para-médical			
	+ 20 % de 2000,00\$	400.00 \$	400.00 \$	
			1 140.00	
	RAMQ (médicaments)	570.00 \$	\$	
	Franchise de 171,60\$ + 31% du reste			
	2000,00 - 171,60 = 1828,40 X 31 % = 566,80 + 171,60			
	=	738.40 \$		
	2000,00 - 343,20 = 1656,80 X 31 % = 513,60 + 343,20 =	856.81 \$		
Plan 2				
	Médicaments, mal. compl. et para-médical		800.00 \$	800.00 \$
	+ 20% de: 4000,00\$			
		<u>2 413.64</u>	<u>3 741.29</u>	<u>4 840.28</u> <u>8 814.44</u>
Total :		\$	\$	\$

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004
 Mis à jour par Pierre Laplante le 1 janvier 2009

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

Croix Bleue et RAMQ Programme AMI

Hospitalisation et services diagnostiques¹ Taux de 65 à 69 ans au 1 janvier 2009²

Coût minimum :	Individuel	Couple
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Croix-bleue	387.24 \$	774.48 \$
(Services diagnostiques et hospitalisation)	32.27 \$	0.00 \$
N.B. 15% de rabais sur l'assurance voyage		
Pas de couverture des frais para-médicaux (chiro.physio.ortho)		
RAMQ	570.00 \$	1 140.00 \$
Total :	957.24 \$	1 914.48 \$
Coût maximum :	Plan individuel	Plan couple
Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)		
Croix-bleue	387.24 \$	774.48 \$
Hypothèse:		
300,00\$ para-méd. (chiro., ergo., physio.) non-couverts	300.00 \$	300.00 \$
200,00\$ mal. compl. (analyse, infirmiers, ambul., etc)		
Franchise de 50,00\$ + 20% de l'excédent = 50+ 30.	80.00 \$	80.00 \$
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	1 140.00 \$
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste		
1000,00 - 171,60 = 828,40 X 31 % = 256,8 + 171,60 =	428.40 \$	
1000,00 - 343,20 = 656,80 X 31 % = 203,60 + 343,80 =		546.81 \$
Total :	1 765.64 \$	2 841.29 \$
Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)		
Croix-bleue	387.24 \$	774.48 \$
Hypothèse:		
600,00\$ para-méd. (chiro., ergo., physio.) non-couverts	600.00 \$	600.00 \$
400,00\$ mal. compl. (analyse, infirmiers, ambul., etc)		
Franchise de 50,00\$ + 20% de l'excédent = 50+ 70.	120.00 \$	120.00 \$
RAMQ (médicaments)	570.00 \$	1 140.00 \$
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste		
2000,00 - 171,60 = 1828,40 X 31 % = 566,80 + 171,60 =	738.40 \$	
2000,00 - 343,20 = 1656,80 X 31 % = 513,60 + 343,20 =		856.81 \$
Total :	2 415.64 \$	3 491.29 \$
Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)		
Croix-bleue	387.24 \$	774.48 \$
Hypothèse:		
1200,00\$ para-méd. (chiro., ergo., physio.) non-couverts	1 200.00 \$	1 200.00 \$
800,00\$ mal. compl. (analyse, infirmiers, ambul., etc)		
Franchise de 50,00\$ + 20% de l'excédent = 50 + 150	200.00 \$	200.00 \$

RAMQ (médicaments)	570.00 \$	1 140.00 \$
Franchise de 171,60\$ + 31% du reste		
2000,00 - 171,60 = 1828,40 X 31 % = 566,80 + 171,60 =	738.40 \$	
2000,00 - 343,20 = 1656,80 X 31 % = 513,60 + 343,20 =		856.81 \$
Total :	3 095.64 \$	4 171.29 \$

(1) Il y a d'autres formules.

(2) Les taux varient en fonction de l'âge.

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 janvier 2009

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

MANUVIE ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Contribution 50%-50%

Employé et retraité de moins de 65 ans

Taux au 1er janvier 2009

Coût minimum :	Individuel	Couple
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
(Médicaments et para-médical)	57.14 \$	114.27 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	822.82 \$	1 645.49 \$

Coût maximum :	Plan individuel	Plan couple
-----------------------	------------------------	--------------------

Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
+ 10% des coûts : 1500,00\$	150.00 \$	150.00 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	972.82 \$	1 795.49 \$

Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
+ 10% des coûts : 3000,00\$	300.00 \$	300.00 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	1 122.82 \$	1 945.49 \$

Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
+ 10% des coûts : 4000,00\$	400.00 \$	400.00 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	1 222.82 \$	2 045.49 \$

N.B. L'Université contribue à 50% des coûts. Le tableau donne les coûts annuels pour un employé ou un retraité de moins de 65 ans.

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 janvier 2009

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

MANUVIE ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Contribution 50%-50%

Employé et retraité de moins de 65 ans

Taux au 1er janvier 2009

Coût minimum :	Individuel	Couple
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
(Médicaments et para-médical)	57.14 \$	114.27 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	822.82 \$	1 645.49 \$

Coût maximum :	Plan individuel	Plan couple
-----------------------	------------------------	--------------------

Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
+ 10% des coûts : 1500,00\$	150.00 \$	150.00 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	972.82 \$	1 795.49 \$

Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
+ 10% des coûts : 3000,00\$	300.00 \$	300.00 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	1 122.82 \$	1 945.49 \$

Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie	685.68 \$	1 371.24 \$
+ 10% des coûts : 4000,00\$	400.00 \$	400.00 \$
RAMQ	0.00 \$	0.00 \$
Impôt Qc à 20% sur contribution de l'Université	137.14 \$	274.25 \$
Total :	1 222.82 \$	2 045.49 \$

N.B. L'Université contribue à 50% des coûts. Le tableau donne les coûts annuels pour un employé ou un retraité de moins de 65 ans.

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 janvier 2009

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

Analyse comparative des coûts par année pour différents groupes de retraités en janvier 2009												
	ASSURANCES INDIVIDUELLES (Optionnelles)						ASSURANCES COLLECTIVES					
	La Capitale - AGRP et RAMQ RETRAITÉ de plus de 65 ans		MANUVIE-EMPORTE- MOI et RAMQ Formule de base 65 à 69 ans		CROIX-BLEUE et RAMQ Programme AMI talisation et diagnos 65 à 69 ans		(Obligatoires)		(Optionnelles)			
							Université du Québec MANUVIE RETRAITÉ de moins de 65 ans édicam. et maladie com		Retraités de l'enseignement du Québec SSQ et RAMQ Retraité de plus de 65 ans			
		Plan 1 SSQ et R.A.M.Q.		Plan 2 SSQ seule								
	Plan individuel	Plan familial	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan familial	Plan individuel	Plan familial
Coût minimum	899.52	1696.80	1340.40	2541.60	957.24	1914.48	1371.36 822.82	2742.48 1645.49	1275.24	2484.48	4040.28	8014.44
Coût maximum												
Hyp. \$1500.	1477.92	2393.61	1468.80	2650.96	1765.64	2841.29	1521.36	2892.48	1803.64	3131.29	4340.28	8314.44
Hyp. \$3000.	1937.92	2853.61	1778.80	2798.41	2415.64	3491.29	1671.36	3042.48	2213.64	3541.29	4640.28	8614.44
Hyp. \$4000.	1937.924	2853.608	1778.80	2798.41	3095.64	4171.29	1771.36	3142.48	2413.64	3741.29	4840.28	8814.44
							<p>En caractères gras: sans contribution de l'employeur, l'employé paie 100% de la prime;</p> <p>en caractères réguliers: avec contribution de l'employeur, l'employé paie 50% de la prime.</p>					

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 janvier 2009